

Recommandation de SwissFoundations, l'association des fondations donatrices suisses

L'engagement des fondations en période de crise COVID-19

La crise actuelle s'aggrave de jour en jour et exige de nous tous beaucoup de solidarité, considération et flexibilité. Nous sommes particulièrement préoccupés par les personnes qui sont fortement touchées en raison de leur situation économique, sociale ou sanitaire. Toutefois, cette crise pose également des défis financiers et économiques majeurs aux associations et organisations à but non lucratif.

De nombreuses fondations donatrices sont déjà impliquées et estiment avoir un devoir de soutien accru à l'égard de leurs bénéficiaires dans cette situation exceptionnelle.

SwissFoundations encourage toutes les fondations donatrices suisses à agir de manière non bureaucratique, rapide et flexible aux besoins des bénéficiaires et à suivre cette recommandation.

Cette recommandation prévoit que :

- Les dons déjà engagés en faveur des organisations non gouvernementales sont versés même si l'activité prévue est annulée ou reportée, et qu'il n'y ait pas de restitution des contributions déjà versées ;
- Les dons déjà engagés en faveur des organisations non gouvernementales sont versés même si les étapes et les objectifs convenus ne peuvent être atteints en raison de la crise COVID-19 ;
- Les fondations encouragent leurs bénéficiaires à trouver des solutions alternatives pour les événements ou projets annulés et les soutiennent dans cette démarche ;
- Les fondations adaptent leurs délais pour la soumission des rapports de projet et font preuve de souplesse en ce qui concerne le contenu et les modalités ;
- Les fondations sont prêtes à examiner, conformément à leurs possibilités juridiques et au cas par cas, si le financement lié aux projets peut être adapté ou si son affectation peut être supprimée afin de permettre aux bénéficiaires de réagir avec suffisamment de flexibilité à la crise ;
- Les fondations fournissent à leurs bénéficiaires des fonds supplémentaires en plus du soutien déjà engagé, à condition que leurs ressources financières le permettent ;
- Les fondations doivent être attentives aux besoins et aux craintes de leurs bénéficiaires et être en mesure de rechercher des solutions individuelles à leurs problèmes.

De plus amples informations sur le travail des fondations en cette période de crise sont disponibles sur le site www.swissfoundations.ch/fr/covid-19.